



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 116032

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les inquiétudes exprimées par l'UNAPEI, et les associations qu'elle fédère, quant aux conséquences de la circulaire du 29 avril dernier relative aux orientations budgétaires de l'exercice 2011, sur la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées mentales. L'UNAPEI, est la première association française représentant et défendant les intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Lors de son congrès du 18 juin dernier à Besançon, elle a alerté les pouvoirs publics sur la baisse des moyens qui lui sont accordés pour répondre à sa mission de représentation et de défense des personnes handicapées mentales. Rappelant les importants efforts de rationalisation budgétaire entrepris ces dernières années par ses structures affiliées, l'UNAPEI constate aujourd'hui qu'un certain nombre de structures ne sont plus en capacité de proposer des choix personnalisés et d'individualiser véritablement l'accompagnement des personnes handicapées mentales. Ainsi, l'UNAPEI craint que de nouvelles restrictions budgétaires viennent compromettre la qualité d'accompagnement des personnes handicapées mentales. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de remédier à cette situation préoccupante.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116032

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8328

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)